

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 09 novembre 2021**

**Présents :** Agnès BORDAT CATOIRE, Maryse ANNET**,** Jean-Luc TISSIER, Jean-Claude DELORME, Jean-Guy LEBEAU, Christophe PARAT, Bernard METRAT

**Pouvoir**: Yves BLOT donne son pouvoir à Agnès BORDAT CATOIRE,Fabienne CHAVANNE donne pouvoir à Christophe PARAT

**Secrétaire de séance :** Bernard METRAT

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Approbation du précédent compte rendu : approuvée à l’unanimité

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Délibérations :**

**UNESCO** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et culture)

Le Doyenné de St Hippolyte est un site clunisien. La fédération des sites clunisiens envisage de candidater auprès de l’UNESCO. L’association a fait le choix de ne pas présenter une candidature regroupant tous les sites (plusieurs centaines répartis sur plusieurs pays européens) Dans un premier temps chaque commune accueillant un de ses sites doit se prononcer sur l’intérêt qu’elle trouve à « candidater » à la candidature officielle présentée auprès de l’UNESCO. En effet, tous les sites candidats seront évalués sur divers critères permettant de définir l’intérêt de présenter un dossier auprès de l’UNESCO. L’association du « Renouveau de St Hippolyte » s’est prononcée favorablement. La commune de Bonnay, après débat et questions auprès des conseillers membres de la « Commission patrimoine » suit l’avis de l’association de se positionner en vue d’une possible sélection du doyenné de St Hippolyte au patrimoine mondiale de UNESCO. A noter que le processus sera long de plusieurs années, que St Hippolyte ne sera peut-être pas retenu dans les sites présentés au dossier final validé par l’association des « Sites clunisiens » et que la démarche peut être interrompue à tout moment.

* Adoptée à l’unanimité

**La M57**

est la nouvelle instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics. Elle remplace l’ancienne M14. Elle permettra plus de clarté, lisibilité, et précision.

* Adoptée à l'unanimité

**Matériel informatique**

Proposition est faite de changer les ordinateurs vieillissants de la mairie- Fixe et portable- Deux devis ont été demandés – auprès de la société XEFI pour un montant de 2284 euros et auprès de la société WALPI pour un montant de 2 304 euros. Une subvention de 1000€ est accordée par la région.

* Le prestataire retenu à l’unanimité est la société Walpi pour des raisons liées à sa forte présence et donc connaissance des administrations.

**Coupes de bois**

Au vu du nombre d’affouagistes pour cette campagne 2021 une extension sur la parcelle 111 a été demandée à ONF (Office nationale des forêts)

🡪Votée à l’unanimité des voix

**Travaux d’assainissement 2022**

 Prévision :

Besanceuil,

Rue des pruniers,

Villa St Agnès/city stade

pour un montant de 174000€ de travaux et 4950€ de maitrise d’œuvre

70% environ de subvention

 🡪Votée à l’unanimité des voix

**SIVOS repas scolaire**

 Comme nous l’avions déjà évoqué le prestataire pour la confection des repas scolaire est désormais Melting Popote basé à Salornay sur Guye, gestionnaire du laboratoire construit par la COMCOM. Cette association propose des plats qualitatifs, cuisinés sur place, donc en proximité, avec une démarche, circuit court, produits BIO pour certains, producteurs locaux le plus possible. Le prix d’un repas pour les primaires est de 5.30€ et de 4.70€ pour les maternels. Afin de d’alléger le coût pour les familles, le SIVOS en concertation avec l’ensemble des maires du RPI propose la prise en charge de 1€ par repas, par jour, par enfant. Propose que ce coût soit au même titre que tous les coûts de fonctionnement du SIVOS et que la répartition pour les communes se fasse suivant la règle établit dans les statuts du SIVOS

* Adoptée 9 voix pour
* Une abstention

**Patrimoine** : **Nouveau livret « Si Bonnay m’était conté «**

Un nouveau livret à été réalisé conjointement avec le PAH (Pays d’Art et d’Histoire)

3000 exemplaires serons tirés pour une somme de 1000€ avec une prise en charge de 600€ par le PAH

* Adoptée à l'unanimité

**Sécurisation de la départementale D  84**

Un courrier sera adressé aux propriétaires des parcelles de bois longeant la départementale, Le but étant de rappeler à chacun ses obligations en matière d’entretien des parcelles, conformément aux exigences de la DIR (Direction interdépartementale des routes)

**Ruches de Besanceuil :**

 La propriétaire des ruches qui avait fait une demande de mise à disposition d’un terrain communale à Besanceuil moyennant une location n’a pas souhaité renouveler cette demande pour des raisons d’accessibilité au terrain

La séance est levée à 22h45

 La prochaine séance est prévue le mardi 07 Décembre